

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 janvier 2022 à 19 heures 00 par visioconférence

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 22 janvier 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 21 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

a) 19 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

Luc ADONETH - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Yves DUSSOURD - Thomas GOETTMANN - Catherine GREIGERT - Sylvie HIRTZ - Noëllie HESTIN - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Christophe KNOBLOCH - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT - Nathalie ROUSSEL - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT

b) 2 délégués suppléants avec droit de vote

Vincent GRISS - Monique HOULNÉ

Sont absents excusés (12) : (1 pouvoir donné à 1 membre présent)

Charles ANDREA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Denis DIGEL - Robert ENGEL - Christian MEMHELD - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Claude SCHALLER - Christian SCHLEIFER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

Sont absents (20) :

Claude ABEL - Hélène BACHMANN - Emmanuel ESCHRICHE - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Pascal JEHL - Denise KEMPF - Mathieu KLOTZ - Mathieu LAUFENBURGER - Régine ORSATI - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Sébastien SCHWOEGER - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA -

Assistent également à la séance :

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER, ainsi que Philippe STEEGER (*directeur général des services de la communauté de communes de SÉLESTAT*)

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 20 délégués présents avec lui (18 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte deux points, dont le second a fait l'objet d'une note de synthèse adressée aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Orientations budgétaires pour l'exercice 2022
3. Prorogation de la convention d'objectifs avec la Maison de la Nature pour l'animation du projet alimentaire territorial
4. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Le Président
du PETR


Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance


LUC ADONET

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le président présente au comité syndical, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif prévu le jeudi 24 mars 2022, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

a. Les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles

En 2022, le PETR devrait poursuivre et amplifier ses interventions dans les thématiques qu'il met en œuvre depuis sa création :

- **Transition énergétique** : approbation du **plan climat air énergie territorial (PCAET)** dont le projet a été arrêté en septembre 2021.

<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
finalisation PCAET	5 000,00	subvention ADEME	---
divers projets climat-air-énergie	5 000,00	contributions CdC (y/c E)	15 000,00
communication	5 000,00		
total	15 000,00	total	15 000,00

- **Projet alimentaire territorial (PAT)** : Le territoire du PETR est lauréat du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et a obtenu une subvention de 45 000 € pour la réalisation du programme d'actions. La Maison de la Nature accompagne le PETR pour l'animation de la démarche et une convention de partenariat a été signée pour un montant de 35 000 € sur 2 ans. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'actions :
 - une démarche de concertation avec des producteurs laitiers est en cours pour vérifier l'opportunité d'une étude de faisabilité pour la création d'une laiterie collective ;
 - une démarche similaire pourrait être engagée avec les maraichers du territoire pour la création d'une légumerie ;
 - si des études devaient être lancées, la collectivité européenne d'Alsace (CEA) pourrait intervenir en complément de l'aide du PNA ;
 - un évènement type « *semaine de l'alimentation durable en Alsace Centrale* » prévu initialement en 2020 pourra être organisé en 2021 ;
 - une aide publique incitative pourra être mise en place pour accompagner les exploitations agricoles dans la diversification et/ou reconversion en bio.

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 (suite)

DÉPENSES		RECETTES	
animation (<i>Maison de la Nature</i>)	20 000,00	subvention ADEME / État	45 000,00
stagiaire Eco-conseil (6 mois)	3 000,00		
étude (<i>transfo. produits laitiers</i>)	26 000,00	subvention DRAFF (plan relance)	12 500,00
accompagnement (<i>coll.+exploit.</i>)	20 000,00		
coopérative du kritt	40 000,00	subvention DRAFF (coop. Kritt)	40 000,00
communication	10 000,00	contributions CdC (y/c E)	21 500,00
total	119 000,00	total	119 000,00

- Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)** (ex-espace info-énergie + OKTAVE) : L'espace info énergie (EIE), guichet pour l'information et le conseil aux particuliers pour les projets de rénovation des logements a été transféré en 2017 au PETR et il intervient sur le territoire des communautés de communes de SÉLESTAT, de la VALLÉE DE VILLÉ et du VAL D'ARGENT. Le PETR est également, depuis 2018, partenaire de la société d'économie mixte (SEM) OKTAVE qui permet d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation d'habitat (montage technique et financier, mobilisation de groupement d'artisans, suivi de chantiers...).

Depuis 2020, la région Grand Est pilote le déploiement du service public de l'efficacité énergétique (SPEE) à travers le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Ce programme, financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE), est un nouvel outil financier pour le maintien et le renforcement des dynamiques territoriales de la rénovation qui ont été impulsées ces dernières années. Il constitue l'occasion pour le territoire de repenser et d'améliorer cette dynamique pour stimuler les ménages à s'engager dans une rénovation énergétique tout en contribuant à la mobilisation et la fluidification de l'écosystème de la rénovation. Les actions pour la rénovation énergétique de l'habitat portées par le PETR s'articuleront autour des charges de fonctionnement de l'Espace Info Energie / Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique et des actions de communication et de sensibilisation qu'il mettra en œuvre.

DÉPENSES		RECETTES	
communication-animation SARE	5 000,00	subvention région + CEE	25 000,00
personnel	45 000,00	contributions CdC	25 000,00
total	50 000,00	total	50 000,00

- mobilité** : Le dispositif « *Ambassadeur de la mobilité* » est financé par l'ADEME et la région GRAND EST et arrive à échéance le 15 mars 2022 : l'ADEME finance l'ingénierie à hauteur de 24 000 € par an et la région GRAND EST finance le programme d'actions mises en œuvre, à hauteur de 80 % (dans la limite de 20 000 € par an pendant 3 ans). Compte tenu de l'intérêt que présente la poursuite des animations mises en œuvre depuis quatre ans et dans le contexte de la compétence prochaine du PETR en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'hypothèse budgétaire correspond au maintien d'un poste de chargé de mission « mobilité » qui ne bénéficiera plus, à compter de la mi-mars 2022 de financement de la part de l'ADEME.

L'étude pour la remise en service de ligne SÉLESTAT / BOIS L'ABBESSE sera lancée courant 2022.

Le chargé de mission « mobilité » de la communauté de communes de SÉLESTAT sera mis à disposition à hauteur de 25 % de son temps de travail afin de mettre en œuvre les études préalables à la future délégation de service public pour l'organisation d'un réseau de transport collectif à l'échelle du PETR.

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 (suite)

DÉPENSES		RECETTES	
actions	37 915,00	subv. région (80 % actions)	11 457,00
études	95 640,00	subvention CEA	12 500,00
<i>étude Vélo Station</i>	25 640,00	subvention ADEME (AVELO1)	38 870,00
<i>étude voie ferrée Val d'Argent</i>	40 000,00		
<i>étude nouvelle DSP</i>	30 000,00	subvention ADEME (ambassad.)	7 500,00
personnel (MD + màd CM CCS)	60 250,00	contributions CdC	123 477,50
Total	193 805,00	total	193 805,00

- **animation touristique** : Chaque année, le PETR soutient le programme d'animations grand public et la saison écotouristique de la *Maison de la Nature*. Ce soutien permet son déploiement dans chaque communauté de communes. Par ailleurs, une étude sera lancée à l'échelle du PETR et du canton d'Erstein en vue de définir le cadre d'une nouvelle dynamique touristique.

DÉPENSES		RECETTES	
tourisme (<i>maison de la Nature</i>)	8 000,00	subventions région + CEA	10 000,00
étude tourisme	40 000,00	contributions CdC (y/c E)	38 000,00
total	48 000,00	total	48 000,00

- **coopération transfrontalière** : Le PETR participe désormais en tant que membre à l'EuroDistrict et pourrait participer à la candidature et à la mise en œuvre d'actions subventionnées par la Fondation « Common Grund ».

DÉPENSES		RECETTES	
participation EuroDistrict	15 000,00	contributions CdC (y/c E)	15 000,00
Total	15 000,00	total	15 000,00

- **animation économique** : Avec les PETR du Piémont des Vosges et de Bruche-Mossig, ainsi que la communauté de communes du Canton d'Erstein, le PETR assure, pour les années 2022 et 2023 le support du poste d'animatrice du réseau d'entreprises *Ac:Tions*.

DÉPENSES		RECETTES	
animation du réseau Ac:Tions	15 000,00	subvention Etat	40 000,00
		Participation autres territoires	10 000,00
personnel	45 000,00	contributions CdC (y/c E)	10 000,00
total	60 000,00	total	60 000,00

- **animation du territoire** : Dans le cadre de l'ingénierie territoriale, le PETR a exprimé son intention d'être candidat au nouveau programme Leader pour la période 2023-2027.

DÉPENSES		RECETTES	
dossier de candidature LEADER	25 000,00	subvention région	35 000,00
personnel	60 000,00	contributions CdC (y/c E)	50 000,00
total	85 000,00	total	85 000,00

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 (suite)

- **aménagement du territoire** (SCoT, habitat) : Dans le cadre des actions prévues par les programmes locaux de l'habitat (PLH) des communautés de communes de SÉLESTAT et du RIED DE MARCK-OLSHEIM, il a été décidé de constituer un observatoire territorial de l'habitat auquel les communautés de communes de la VALLÉE DE VILLÉ et du VAL D'ARGENT ont aussi été associées. Cet observatoire est tenu par l'ADEUS et co-financé par les communautés (via leur adhésion à l'ADEUS) et par le PETR –(via une subvention annuelle de 10 000 euros).

En décembre 2019, le PETR a prescrit la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui avait été approuvé en décembre 2013. Il est proposé d'engager les travaux d'études et d'animation de la révision du SCoT. Par ailleurs, le budget 2022 sera toujours impacté par l'obligation d'amortir les dépenses d'investissement qui avaient été engagées pour l'élaboration du SCoT (2005/2013), de même que les subventions qui avaient alors été perçues. Le budget prévoit la « reprise » d'une partie de ces amortissements vers la section de fonctionnement.

DÉPENSES		RECETTES	
observatoire de l'habitat	10 000,00	transfert excédent investissem.	40 000,00
adhésion ADEUS	8 000,00		
révision du SCoT	50 000,00		
amortissement études SCoT	47 246,00	amortis. subventions SCoT	30 197,90
personnel	40 500,00	contributions CdC	85 548,10
Total	155 746,00	total	155 746,00

- **administration générale, fonctions « support »** : Les dépenses générales du PETR comportent notamment une ligne budgétaire pour l'animation et l'accompagnement des travaux du conseil de développement territorial.

DÉPENSES		RECETTES	
animation conseil de développ.	5 000,00		
amortissement	3 147,00		
frais de fonctionnement	66 000,00	excédent de clôture 2021	84 000,00
personnel	48 000,00	contributions CdC	38 147,00
total	122 147,00	total	122 147,00

b. Récapitulatif des dépenses et des contributions nécessaires

THÉMATIQUES	dépenses	autres recettes	contributions
1/ transition énergétique	15 000,00		15 000,00
2/ projet alimentaire territorial	119 000,00	97 500,00	21 500,00
3/ rénovation énergétique	50 000,00	25 000,00	25 000,00
4/ mobilité	193 805,00	70 327,50	123 477,50
5/ tourisme	48 000,00	10 000,00	38 000,00
6/ aménagement du territoire	155 746,00	70 197,90	75 548,10
7/ animation économique	60 000,00	50 000,00	10 000,00
8/ animation du territoire	85 000,00	35 000,00	50 000,00
9/ administration générale	122 147,00	84 000,00	38 147,00
total	863 698,00	442 025,40	421 672,60

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 (suite)

Les orientations en matière de dépenses pour 2022 (863 698 €) représenteraient une augmentation de 12 % par rapport à 2021 (771 276 €).

En contrepartie, les contributions des quatre communautés de communes (hors communauté de communes du Canton d'Erstein) pour 2022 (366 973 €, soit 47 % des recettes nécessaires pour financer les dépenses envisagées) devraient être majorées de 15 % par rapport à 2021 (318 467 €).

c. L'évolution des frais de personnel et des effectifs du PETR

Depuis la création du PETR en 2017, les frais de personnel ont connu une évolution importante puisque, si la fusion du syndicat mixte de SCoT et de l'ADAC s'était accompagnée du transfert au PER du poste de « conseiller info-énergie » jusqu'alors géré par la communauté de communes de Sélestat, l'année 2018 a été marquée par la création du poste de « ambassadeur de la mobilité », mais aussi par la suppression du poste de chargée de mission « tourisme » et par la démission (en cours d'année) d'une assistante (non remplacée), et l'année 2019 a vu la suppression du poste de coordinateur de la plate-forme Oktave de rénovation énergétique (recruté par la société d'économie mixte Oktave constituée par la région Grand Est pour assumer ces missions de conseil et d'assistance). Fin 2021, le poste d'animatrice du réseau Ac:Tion a été créé et pourvu, tandis que le poste de directrice adjointe a été vacant depuis la mi-novembre.

Au début de l'année 2022, le tableau des effectifs et les postes pourvus sont inchangés, mais, à compter du 1^{er} avril 2022, l'ensemble des postes budgétaires seraient supprimés au profit de la création d'un service mutualisé avec la communauté de communes de Sélestat qui serait le nouvel employeur des agents du service mutualisé, et la communauté de communes facturerait au PETR les interventions des agents de ce service au profit du PETR.

Au 1^{er} janvier 2022, les rémunérations des agents du PETR sont comprises entre les indices 380 et 830. Les deux agents titulaires perçoivent les primes et indemnités (IFTS, indemnité de difficultés administratives, ...) qui avaient été instituées par le syndicat mixte de SCoT. L'ensemble des agents bénéficie d'une participation du PETR aux cotisations de mutuelle complémentaire et de prévoyance ainsi qu'aux déplacements domicile-travail par transports en commun et aux tickets-restaurant.

2018	2019	2020	2021	2022
1 directeur	1 directeur	1 directeur	1 directeur	1 directeur
1 directrice adjointe	1 directrice adjointe	1 directrice adjointe	1 directrice adjointe	1 chargé mission dévelop. territorial
2 assistantes	1 assistante (1 assistante)	1 assistante	1 assistante	1 assistante
1 ambassadeur mobilité	1 ambassadeur mobilité	1 ambassadeur mobilité	1 ambassadeur mobilité	1 ambassadrice mobilité
1 conseillère « info-énergie »	1 conseillère « info-énergie »	1 conseillère « info-énergie »	1 conseillère « info-énergie »	1 conseillère « info-énergie »
1 chargée mission « transit. énerg. »	1 chargée mission « transit. énerg. »	1 chargée mission « transit. énerg. »	1 chargé mission « transit. énerg. »	1 chargé mission « transit. énerg. »
1 coordinateur OKTAVE	1 coordinateur OKTAVE			1 animatrice réseau Ac:Tion
1 chargée mission « tourisme »				

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

Délibération n° 2022-I-02 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 (suite)

2018	2019	2020	2021	2022
8 agents	6 agents	6 agents	6 agents	5 postes pourvus
415 400 €	321 500 €	321 500 €	320 500 €	258 250 € (*)

(*) les dépenses correspondant aux 6 postes de travail effectivement pourvus début 2022 (le poste de directrice adjointe devant évoluer en chargé de mission « *développement territorial* » dans le cadre du recrutement en cours et le poste de chargé de mission « *transition énergétique* » devant rester vacant en 2022) ont été estimé en intégrant non seulement les salaires et charges, mais aussi les frais de déplacement, de formation... ainsi qu'une marge d'éventuelle évolution salariale pour les agents contractuels ; il prend également en compte la « *mise à disposition* » partielle du « *chargé de mission mobilité* » de la communauté de communes de Sélestat au titre de future compétence « *mobilité* » du PETR. Ces éléments seront « réajustés » (à la baisse) lors du vote du budget. À compter du 1^{er} avril 2022, les personnels seront mutés au service mutualisé créé avec la communauté de communes de Sélestat qui facturera au PETR les frais afférents.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires et la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs présenté par le président

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

Prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Affiché au siège du syndicat mixte le **2 mars 2022**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **2 mars 2022**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Patrick BARBIER